



FRACAMA

Fédération & Pôle Musiques Actuelles
Région Centre-Val de Loire

APPEL D'OFFRE ÉTUDE ET ENQUÊTE

OBSERVATION CIBLÉE DE LA FILIÈRE DES
MUSIQUES ACTUELLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Date limite

 **15 JUILLET**

OBSERVATION CIBLÉE DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

ÉTUDE EN 2 VOLETS :

A. Focus sur les départements de l'Eure-et-Loire et l'Indre

B. La place des musiques actuelles dans le réseau régional Scène O Centre

1. Objet du cahier des charges

Le présent document constitue le cahier des charges relatif à la réalisation d'une étude en 2 volets : d'une part un volet qualitatif visant à identifier les principales forces et faiblesses des porteuses et porteurs de projets musiques actuelles dans l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre (36), et d'autre part un volet quantitatif quant à la place occupée par les projets musiques actuelles dans les lieux et équipements pluridisciplinaires du réseau régional Scène O Centre.

L'examen de ces deux sujets vise à compléter les éléments d'état des lieux établis à l'occasion du diagnostic partagé de la filière musiques actuelles en Centre-Val de Loire réalisé par la Fracama en 2020 (consultable plus bas).

2. Le demandeur

La Fracama, pôle musiques actuelles Centre-Val de Loire, en partenariat avec les signataires du « contrat de filière musiques actuelles 2022-2024 en région Centre-Val de Loire » :

- Le réseau régional de structures de diffusion de spectacle vivant Scène O Centre
- Le Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Le Centre national de la musique (CNM), établissement public de l'État
- L'État, ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire

3. Contexte

Dans le cadre du contrat de filière susmentionné, le demandeur et ses partenaires coopèrent aux fins de contribuer à la structuration et au développement de la filière des musiques actuelles en Centre-Val de Loire.

Pour la période 2022-2024 les partenaires du contrat de filière visent les objectifs suivants :

- soutenir et promouvoir la création, la diffusion, la production et la diversité artistique et culturelle
- soutenir et encourager l'innovation et l'expérimentation artistiques, sociales et économiques
- contribuer à assurer l'égal accès des femmes et des hommes,
- encourager les coopérations artistiques et professionnelles, et la solidarité professionnelle,
- garantir les droits culturels et le vivre-ensemble,
- améliorer la prise en compte de la Responsabilité Sociale et sociétale des Organisations (RSO) dans les musiques actuelles ; une attention particulière est apportée aux enjeux de la transition écologique et du développement durable,
- contribuer au dialogue entre toutes les esthétiques.

De manière opérationnelle, les partenaires souhaitent rendre efficaces les actions du contrat de filière et entendent :

- accompagner les acteur-ices régionales de la production et de la diffusion de musiques actuelles (spectacle vivant et musique enregistrée) pour renforcer leurs capacités d'action et leurs compétences,
- accompagner les parcours professionnels des artistes de musiques actuelles,
- favoriser l'équité et la solidarité territoriales,
- favoriser l'interconnaissance des acteur-ices de la filière musiques actuelles en Centre-Val de Loire afin d'encourager les coopérations,
- observer la filière musiques actuelles en Centre-Val de Loire.

Durant la préfiguration 2018-2022 dudit contrat, les partenaires ont engagé des travaux d'observation, et la Fracama a réalisé un diagnostic partagé de la filière des musiques actuelles en région Centre-Val de Loire. Celui-ci fait notamment apparaître les faits suivants :

- Une filière régionale concentrée sur les deux métropoles régionales et l'axe ligérien,
- Un manque relatif d'organisations et d'entreprises de production structurées (en matière de concerts et musique enregistrée),
- Une tendance majoritaire à la pluriactivité au sein des structures (subie ou choisie),

- Un manque de mise en relation entre artistes et professionnel·les du management d'artistes,
- La présence avérée de médias (radios associatives notamment), qui manquent de formation, d'accompagnement et de réponses aux problématiques liées à l'éloignement géographique,
- L'implication de nombreuses collectivités dans les activités de la filière, notamment en matière d'enseignement et de diffusion,
- La formation comme voie d'accès et/ou de maintien dans la filière professionnelle,

Ainsi que :

- La nécessité d'identifier les leviers de développement des musiques actuelles dans l'Eure-et-Loir et l'Indre,
- La nécessité de développer l'analyse des structures pluridisciplinaires du Centre-Val de Loire et la place qu'elles réservent aux musiques actuelles.

Les 2 volets de l'étude demandée visent à compléter le diagnostic susmentionné, en répondant à ces manques d'informations identifiés.

4. Objectifs de l'étude

- Identifier, pour l'Eure-et-Loir d'une part, et l'Indre d'autre part, les principaux atouts et manques des porteur·euses de projets musiques actuelles, par la collecte et l'analyse d'informations auprès des acteur·ices locales d'une part, et des principales collectivités publiques locales d'autre part.
- Collecter et analyser des informations d'ordre administratif, social et financier, permettant de qualifier la place faite aux projets musiques actuelles dans les 67 structures adhérentes du réseau pluridisciplinaire régional Scène O Centre, ainsi qu'auprès des acteur·ices intercommunales portant des PACT (projet artistique et culturel de territoire, dispositif du Conseil Régional Centre-Val de Loire)

5. Organisation du projet

- L'étude devra s'appuyer sur l'analyse préalable d'un corpus de documents ressources fournis par le demandeur et ses partenaires, parmi lesquels :
 - [Contrat de filière musiques actuelles 2022-2024 en région Centre-Val de Loire](#)
 - [Étude-Diagnostic sur la filière musiques actuelles en région Centre-Val de Loire – Fracama – 2020](#)
 - [Répartition et accès à l'emploi F/H culturel et artistique dans le spectacle vivant en région Centre-Val de Loire – Métiers Culture / Collectif HF – 2020](#)

- [Les radios associatives en région Centre-Val de Loire – Métiers Culture / Artefacts – 2017](#)
- [Rapport Bargeton : La stratégie de financement de la filière musicale en France Ministère de la Culture – 2023](#)

• L'étude sera menée en lien étroit avec un comité de pilotage (COPIL) constitué a minima de :

- 1 chargé de mission de la Fracama
- 1 membre du collège 28 de la Fracama
- 1 membre de Scène O Centre implanté dans l'Eure-et-Loir
- 1 membre du collège 36 de la Fracama
- 1 membre de Scène O Centre implanté dans l'Indre

Des personnes qualifiées pourront être associées au COPIL, notamment parmi les partenaires du contrat de filière susmentionné, et des conseils départementaux de l'Eure-et-Loir et l'Indre.

6. Méthodologie

- Examen et analyse du corpus documentaire fourni
- Mobilisation d'autres données et documents
- Rendre compte régulièrement de la progression de l'étude auprès du COPIL (fréquence à définir)

Volet « focus départemental » :

- Entretiens à mener auprès d'acteur-ices de la filière musiques actuelles implanté-es dans les 2 départements concernés par l'étude (les entretiens pourront être anonymisés à la demande des personnes interrogées)
- Entretiens à mener auprès des collectivités publiques locales des deux territoires
- Participer à 2 temps de concertations publiques (1 dans chaque département) organisés par le demandeur, en présence d'acteur-ices locales des musiques actuelles, afin de recueillir informations et données de nature à nourrir l'étude et ses conclusions

Volet « place des musiques actuelles au sein du réseau pluridisciplinaire Scène O Centre » :

- Concevoir un questionnaire qualitatif et quantitatif
- Le diffuser auprès des 67 structures concernées
- En assurer le suivi et relancer les destinataires le cas échéant
- Entretiens à mener avec la directrice salariée du réseau

En plus du corpus documentaire fourni, le COPIL mettra à disposition du ou de la prestataire choisi-e :

- Un annuaire d'acteur·ices préalablement identifié·es dans les départements de l'Eure-et-Loir et l'Indre
- L'annuaire des 67 structures membres du réseau Scène O Centre

Un chargé de mission Fracama assurera le lien entre le ou la prestataire retenu·e et le COPIL.

7. Livrables attendus

- Un rapport détaillé et une synthèse
- Un temps de présentation orale de l'étude et ses conclusions

8. Montant de l'étude

28 000,00 € (vingt huit mille euros) comprenant :

- le travail préparatoire et les échanges avec le COPIL,
- les entretiens et temps de participation aux concertations publiques,
- l'écriture du rapport et de la synthèse,
- les déplacements et défraiements,
- la prestation administrative (gestion du travail de la ou des personnes missionnées par la structure répondante).

Un acompte de 30 % sera versé dès l'attribution de la mission d'étude ; puis 20 % lors de la transmission d'un rapport intermédiaire. Le solde sera versé suite à la remise des livrables.

9. Modalités de candidature et critères d'attribution de la mission d'étude

Présenter sur dossier libre, la structure prestataire, et le(s) ou la consultant·e(s) missionné·e(s), ainsi qu'une synthèse rédactionnelle et chiffrée de la proposition d'intervention.

Le choix sera opéré par le demandeur, sur la base des critères suivants :

- les références et l'expérience du ou de la prestataire
- la compréhension et l'appréhension des enjeux de l'étude demandée
- la qualité de l'approche méthodologique proposée

Le demandeur se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues.
Le ou la prestataire non retenu·e ne peut prétendre à aucune indemnité.
Le demandeur n'est engagé qu'après notification écrite de l'acceptation de la proposition.

10. Calendrier prévisionnel et nombre de jours d'intervention

- Lancement de l'appel d'offre : **15 Juin 2023**
- Choix du prestataire : **15 juillet 2023**
- Entretiens et réunions de concertations territoriales : **Novembre 2023**
- Remise des livrables aux partenaires demandeurs : **Janvier 2023**

Durée de l'étude : 6 mois maximum.